

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1025 DU 24 AVRIL 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«L'être humain a deux grands problèmes : le premier est de savoir quand commencer, le second est de savoir quand s'arrêter».

PAULO COELHO

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

LE 2<sup>e</sup> PROJET DE LOI  
DE DÉCENTRALISATION  
TRANSMIS  
AU CONSEIL D'ÉTAT

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 17

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 20

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 22

L'AGENDA page 23

Nombre de pages :26

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

**2 LA NATION N° 1025/ JEUDI 24 AVRIL 2014**

**LE NOUVEAU GOUVERNEMENT HAÏTIEN SE DOTE D'UN NOUVEAU BUDGET**

Comme il fallait s'y attendre la première tâche du nouveau gouvernement haïtien a été de se doter d'un budget fiable pour terminer l'exercice en septembre 2014 c'est à dire dans six mois. Aucun slogan et notamment celui d'Haïti ouvert aux affaires ne sera cru sans un pilotage rigoureux des finances publiques . La nouvelle ministre des finances, très consciente de ces exigences, a voulu dans le projet qu'elle a déposé devant le parlement y introduire une grosse dose de sincérité et c'est à tout son honneur. En effet, le gouvernement ne pouvait plus continuer à jouer ce jeu très dangereux qui consiste à inscrire dans le budget d'investissement plus particulièrement des subventions d'états étrangers qui ne seront jamais liquidés. Promesse de subvention n'est pas décision . Il a donc fallu qu'elle revoie la plupart des hypothèses du précédent budget avorté. L'hypothèse de croissance qui conditionne le montant des impôts collectés a été modifiée car selon les données publiées par l'institut de la statistique, on serait plus près de 3% de croissance que des 4,5 % prévus dans le projet de budget précédent. Ont été supprimées toutes les dépenses d'investissement sans financement certain et le train de vie des dirigeants a été réduit. Ce projet de budget de 119 milliards de gourdes reste modeste et de toute évidence il ne sera pas capable de financer les coûts de l'homme et donc de faire reculer la pauvreté . Il faudrait un autre budget exécuté par une administration performante pour que l'état puisse effectivement jouer son rôle d'organisateur du développement . Est ce possible ? Pour atteindre cet objectif il faudrait plus de ressources

fiscales , plus d'équité entre les groupes sociaux et aussi plus de sacrifices .Mais peut t-on demander des sacrifices quand beaucoup d'haitiens vivent déjà dans la difficulté ?

# **AFFAIRES NATIONALES**

## **POLITIQUE**

### **PARUTION DU SECOND PROJET DE LOI DE DÉCENTRALISATION**

Un journal a mis en ligne hier sur son site Internet le texte du second projet de loi de décentralisation, tel que le gouvernement l'aurait transmis au Conseil d'Etat. Certaines dispositions de ce projet de loi « clarifiant l'organisation territoriale de la République » prennent en compte les « changements majeurs » annoncés par le Premier ministre lors de son discours de politique générale. Il énonce ainsi les modalités de fusion des régions afin d'en diviser leur nombre, organise le transfert des compétences départementales aux intercommunalités dans la perspective d'une disparition à terme des conseils départementaux et prévoit une nouvelle carte intercommunale et syndicale. Le texte retire par ailleurs, comme attendu, la clause de compétence générale aux régions et aux départements que la première loi de décentralisation, la loi Mapam, venait de leur rendre. Ces collectivités ne devraient plus alors intervenir que « dans les domaines de compétences expressément prévus par la loi ». Selon le texte tel qu'il a été dévoilé hier, les régions établiraient des schémas régionaux qui auraient une valeur prescriptive. Elles auraient ainsi à adopter, dans l'année suivant le renouvellement des conseils régionaux, un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Ce schéma regrouperait le schéma régional de l'intermodalité, celui du climat, de l'air et de l'énergie ainsi que celui de prévention et de gestion des déchets. Ce SRADDT aurait des effets prescriptifs à l'égard des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) élaborés par les communes ou leurs groupements compétents. Les régions verraient aussi leurs compétences renforcées dans le domaine des transports, le texte prévoyant de leur confier la responsabilité des transports inter-urbains ainsi que

celle des transports scolaires, qu'il prévoit de retirer aux départements à compter du 1er septembre 2016. Les régions devraient également se voir confier un pouvoir réglementaire dont la loi définirait l'étendue pour chaque compétence. Le titre II du projet de loi est consacré à l'intercommunalité. Affichant un objectif de « rationalisation », le texte augmente la taille minimale des EPCI à fiscalité propre à 10 000 habitants, contre 5 000 actuellement, et prévoit la réduction des syndicats de communes et syndicats mixtes en particulier dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports. Le texte ne donnerait guère de temps aux élus locaux pour organiser la rationalisation souhaitée, de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale devant être arrêtés au plus tard le 31 décembre 2015. Les préfets disposeraient alors d'un an, jusqu'au 31 décembre 2016, pour mettre en œuvre ces schémas, avec l'objectif de réduire significativement la carte syndicale. En cas de désaccord des élus concernés, les préfets pourraient procéder à des dissolutions ou des modifications de périmètres entre le 1er janvier et le 31 juillet 2017. Le projet de loi prévoit aussi un renforcement des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération, leur attribuant le tourisme et les aires d'accueil des gens du voyage. Ces communautés auraient jusqu'au 30 juin 2016 pour prendre effectivement leurs nouvelles compétences. Le texte organise par ailleurs le transfert des compétences sociales du département aux métropoles sur leur territoire. Ce transfert devrait faire l'objet de conventions. A défaut d'accord au 1er janvier 2017, au moins quatre de ces compétences seraient transférées de plein droit à la métropole. Tout en prévoyant dans son exposé des motifs « la suppression des conseils départementaux à l'horizon 2021 », le texte prévoit de leur confier en attendant « des capacités d'intervention pour les solidarités territoriales et humaines ». Reviendrait alors aux départements la charge d'établir, conjointement avec l'Etat, un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire départemental. Il faut noter enfin que les compétences culture, sport et tourisme resteraient des compétences partagées entre les communes, les départements et les régions. Le projet de loi pourrait être présenté en Conseil des ministres mi-mai.

## LA GPEEC DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le CNFPT a publié le 16 avril une étude sur les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) dans les collectivités. Constatant des progrès dans le positionnement stratégique de la démarche, l'étude souligne des incohérences entre cette approche et des pratiques "contraintes" qui ne facilitent pas la démarche prospective. A l'heure où les administrations départementales et régionales s'interrogent sur leur devenir, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) interpelle les collectivités locales sur leur gestion des ressources humaines. Publiée le 16 avril, une étude sur les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) se félicite que ces démarches "s'intègrent progressivement dans le projet managérial et d'organisation des collectivités". Sur la base d'une enquête, le CNFPT propose un bilan éclairant sur la place de ces GPEEC dans les stratégies RH, ainsi que sur la mobilisation des élus et des professionnels à leur égard. Avec aussi des retours d'expériences sur les atouts et les limites de la démarche. A partir de 150 entretiens réalisés auprès d'élus et professionnels d'une trentaine de collectivités de niveaux différents, le CNFPT observe que "petites et grandes organisations, chacune à son niveau, mettent en place des démarches et des dispositifs qui ont pour objectifs d'avoir une meilleure lecture de leurs emplois, de la distribution des compétences collectives et individuelles". Parmi ces démarches, l'étude salue la généralisation progressive de la fiche de poste et de la structuration des entretiens professionnels, pouvant servir de "socles ou d'éléments déclencheurs aux dispositifs de GPEEC". Considérant l'échantillon de GPEEC des collectivités de l'enquête, le CNFPT constate une grande diversité qu'elle associe à "une recherche d'inventivité et d'innovation pour répondre aux particularités des organisations" de la part de services RH qualifiés de "beaucoup plus dynamique[s]". Au-delà de cette diversité, une tendance semble néanmoins se dégager : une évolution dans les objectifs, l'animation et l'image des GPEEC, qui seraient désormais plus intégrées dans les stratégies, les organisations et même dans le dialogue social. "Les collectivités mettent surtout actuellement en avant les aspects de dynamique, de projet, de réflexion prospective et de démarche globale", ajoute le CNFPT qui se réjouit de cette évolution par rapport à un démarrage probablement "trop techniciste". Plus globalement, les

RH dans les collectivités "ont longtemps été considérées comme une question de gestion interne" avec un rôle limité des élus. "Leur implication est désormais plus importante", souligne le CNFPT qui cite en particulier, parmi les sujets fortement mobilisateurs, le contexte extrêmement contraint des finances locales. Une préoccupation centrale des élus se répercutant directement sur les stratégies RH qui "portent donc en premier lieu sur la maîtrise de la masse salariale". L'omniprésence de la contrainte financière façonne donc en grande partie la partie "gestion des effectifs" des collectivités "de plus en plus contraintes par des objectifs de diminution des recrutements", déplore le CNFPT. Cependant, c'est la dimension "prévisionnelle", pourtant raison d'être de la démarche GPEEC, qui en serait la "grande lacune", souligne l'étude. Il s'agit d'une "dimension difficile à mettre en œuvre", pour le CNFPT qui pointe le manque de visibilité des collectivités contraintes notamment de "s'ajuster en permanence à un contexte réglementaire très mouvant". Heureusement, les collectivités peuvent se targuer de progrès sur la partie "emplois et compétences", avec le développement d'outils de référencement (ressources, formation, mobilité...) et de gestion individualisée des parcours. Le CNFPT relève deux principaux modes d'organisation : un service emplois-compétences dédié ou un GPEEC porté par l'ensemble de la fonction RH. Les responsables de l'animation de la démarche s'appuient bien souvent sur un système d'information, le SIRH, qualifié de "frein" et de "point noir" des GPEEC par une majorité des collectivités auditionnées. Pour le CNFPT, les SIRH constituent "une offre commerciale jugée souvent limitée et inadaptée". Qualifiés d'outils "trop globaux" et de "projet sans fin", les SIRH auraient tendance à enfermer les collectivités dans des pratiques contradictoires par rapport à des intentions initiales plus "pragmatique[s]". Au final, le bilan est en demi-teinte. Oscillant encore entre "une approche techniciste" et "une approche globale d'organisation et une posture d'anticipation", la GPEEC gagnerait à privilégier "une logique de projet et de finalités". Le CNFPT recommande donc de renforcer la mobilisation de l'ensemble des agents, avec davantage de communication et un "portage managérial fort et constant". Enfin, l'un des intérêts de la démarche étant de permettre aux collectivités d'adapter leur politique RH aux "mutations du paysage territorial", le CNFPT avance "l'idée d'une GPEEC territoriale en direction des territoires ruraux, des petites unités urbaines et des EPCI" qui s'inscrirait dans les futurs schémas de mutualisation. Quant à une approche encore plus globale des

effectifs de la fonction publique et des compétences sur les bassins de vie et d'emploi, quel que soit l'employeur, elle ferait partie des attentes exprimées par les collectivités au CNFPT.

## **ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE**

### **ZONE EURO : DRAGHI ÉVOQUE DE FAIRE L'ACQUISITION D'ACTIFS**

La Banque centrale européenne (BCE) pourrait s'engager dans un programme d'assouplissement quantitatif portant sur une large gamme d'actifs si les perspectives d'inflation dans la zone euro se dégradent, a déclaré jeudi son président Mario Draghi. Tout en soulignant que la BCE prévoyait le maintien d'une inflation faible pendant une période prolongée avant qu'elle ne remonte, il a évoqué trois scénarios susceptibles de conduire l'institution à passer à l'action. Une détérioration des perspectives d'inflation à moyen terme "constituerait un contexte propice à un programme d'achats d'actifs large", a-t-il dit selon le texte d'un discours qu'il devait prononcer à Amsterdam. Dans le cas de tensions accrues sur les marchés obligataires, la BCE, a-t-il ajouté, pourrait décider "d'un resserrement supplémentaire de la fourchette des taux d'intérêt incluant un taux de dépôt négatif". Enfin, si la transmission de la politique monétaire de la BCE se détériorait, la banque centrale pourrait réagir par "une opération de refinancement à plus long terme visant à encourager le crédit bancaire ou par un programme d'achat d'ABS", soit des titres adossés à des actifs. Mario Draghi a également déclaré que "le taux de change est un facteur de plus en plus important de notre évaluation des perspectives de stabilité des prix". L'euro a brièvement cédé du terrain face au dollar après ces déclarations, reculant à 1,3815 contre environ 1,3835 dollar .

### **UN PROJET DE LOI SUR LES PETITES ENTREPRISES**

Le projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (TPE), a été adopté à l'unanimité en première lecture le 17 avril 2014 par le Sénat. Ce texte a pour objectif de soutenir une offre commerciale et artisanale diversifiée sur le territoire français en favorisant le développement des très petites entreprises. Le



texte de loi répond à quatre objectifs complémentaires, appuyés par des mesures concrètes :

Dynamiser les commerces de proximité, en rénovant le régime des baux commerciaux ;

Favoriser la diversité des commerces dans les territoires, notamment les plus fragiles, en renforçant les leviers des pouvoirs publics et en modernisant l'urbanisme commercial ;

Promouvoir la qualité et les savoir-faire de nos artisans, en clarifiant le statut des artisans ;

Simplifier et harmoniser les régimes de l'entreprise individuelle, en créant un régime unique de la micro-entreprise et en facilitant l'accès à l'EIRL.

Prochaine étape du processus législatif : le texte de loi fera l'objet d'un examen en commission mixte paritaire en mai.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## **A**FFAIRES MONDIALES

### **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

#### **UN ENFANT SUR CINQ N' EST PAS VACCINÉ DANS LE MONDE**

Près d'un enfant sur cinq n'est pas vacciné dans le monde, a affirmé mercredi l'OMS. La vaccination prévient deux à trois millions de décès par an, mais 1,5 million d'enfants meurent encore de maladies évitables par les vaccins. En 2012, quelque 22,6 millions de nourrissons n'ont pas bénéficié d'une vaccination systématique, a précisé à Genève l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de la Semaine mondiale de la vaccination organisée à partir de jeudi jusqu'au 30 avril. Plus de la moitié de ces enfants vivent dans les régions les plus pauvres de trois pays: l'Inde, l'Indonésie et le Nigeria. L'approvisionnement insuffisant en vaccins, l'absence d'accès au personnel de santé, le manque de soutien financier et politique expliquent que sur les 8,8 millions d'enfants de moins de cinq ans qui décèdent chaque année, environ le 17% (1,5 million)

est imputable à l'absence de vaccination. "D'énormes progrès ont été réalisés. La vaccination permet de sauver de deux à trois millions de vies chaque année, mais avec des investissements additionnels, nous pourrions sauver 1,5 million de vies supplémentaires", a déclaré le Dr Jean-Marie Okwo-Bele, directeur du département Vaccination à l'OMS. Dans le détail, l'OMS évalue à 476'000 le nombre de décès annuels de maladies à pneumocoque, 453'000 par le rotavirus, 199'000 le Hib (haemophilus influenzae de type B), 195'000 la coqueluche, 118'000 la rougeole, 59'000 le tétanos néonatal. L'agence de l'ONU estime qu'en 2012 (dernier chiffre connu), 83% d'enfants de moins de un an ont reçu trois doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC3). Dans trois régions, les Amériques, l'Europe et le Pacifique occidental, la couverture vaccinale est supérieure à 90%. Quelque 165 pays sur 194 ont une couverture d'au moins 80% et 131 d'au moins 90%. L'Alliance mondiale pour la vaccination (GAVI) finalise un plan d'action pour introduire de nouveaux vaccins et élargir la vaccination d'ici 2020. Une réunion est prévue le 20 mai à Bruxelles au cours de laquelle GAVI présentera à ses partenaires les besoins financiers pour la période quinquennale qui débute en 2016.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **CUBA NÉGOCIE SA DETTE AVEC LE CLUB DE PARIS**

Cuba serait en train de travailler avec le Club de Paris à une reprise des négociations sur la dette du pays, de plusieurs milliards de dollars. Une délégation du groupe informel de pays créanciers aurait notamment rencontré, à la fin de l'année dernière à La Havane, des responsables de banques cubains, désireux de conclure un accord. Les négociations précédentes s'étaient interrompues en 2000. Pendant ces rencontres, Cuba aurait demandé l'abandon d'une partie de la dette, le paiement d'une autre partie sur 10 ans et l'échange du reste avec des participations dans les entreprises cubaines. Depuis l'adoption cette année de nouvelles mesures incitatives aux investissements extérieurs, une sorte d'échange de dette semble possible. Une loi encourageant les investissements étrangers est en effet entrée récemment en vigueur. Elle fait partie des réformes engagées par Raul Castro afin d'ouvrir l'économie du pays, dont une visant à mettre fin à l'actuel système de double monnaie. La Havane a également accepté le

lancement de négociations pour la conclusion d'accords bilatéraux avec l'Union européenne. Depuis son arrivée au pouvoir en 2008, Raul Castro a aussi drastiquement réduit les dépenses publiques. Mettant en œuvre le plan quinquennal adopté en 2011 par le Parti communiste cubain, au cours des trois dernières années, le pays a restructuré sa dette avec la Chine, le Mexique, la Russie ainsi qu'avec ses créanciers privés au Japon. A chaque fois, La Havane a réussi à obtenir des réductions substantielles de son solde débiteur, en échange des plans de paiement engagés. Pendant les trois dernières années Cuba a plus ou moins restructuré sa dette et tenu ses obligations. Des obstacles à la réussite des négociations persistent toutefois. Alors qu'il s'agit d'une condition nécessaire à la conclusion de tout accord, Cuba a jusqu'à présent refusé de montrer ses comptes aux créanciers. Le pays considère en effet que le niveau de ses devises étrangères constitue un secret d'Etat et publie peu de données sur son déficit courant et sa dette extérieure. Selon les dernières révélations du gouvernement cubain, datant de 2010, la dette extérieure "active" de Cuba, cumulé depuis sa déclaration de manquement à payer de la fin des années 80, s'élève à 13,6 milliards de dollars. La dette "passive", qui n'est plus rendue publique depuis plus de trente ans, atteindrait, selon les analystes, les 8 milliards de dollars. Selon les calculs du Club de Paris, Cuba devait à ses membres 35,5 milliards de dollars à la fin 2012, sans compter les intérêts de retard et les frais de traitement (ni, évidemment, la dette vis-à-vis de créanciers privés ou d'autres pays tels la Chine, le Brésil et le Venezuela). Plus de 20 milliards de dollars de cette dette étaient toutefois en anciens roubles soviétiques convertibles et ont été abandonnés à 90% par la Russie en 2013. Puisque Cuba considère ces estimations comme "gonflées", l'un des points essentiel des négociations sera justement de déterminer le volume de son dû. Il est néanmoins évident qu'un accord avec le Club de Paris aurait un impact très important sur l'économie du pays, puisqu'il réduirait significativement la dette de Cuba, améliorerait sa réputation sur les marchés financiers et permettrait d'émettre de nouvelles obligations. Composé de 19 pays créanciers (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse), le Club de Paris travaille avec Cuba via un groupe spécial, dont ne font pas partie les Etats-Unis.

## HAÏTI : DES MESURES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE

La ministre de l'Économie et des Finances, Marie Carmelle Jean Marie, annonce une série de mesures pour stimuler l'économie et rétablir l'équité fiscale lors de la présentation des grandes lignes du projet de budget déposé, mardi, à la chambre des députés. Le détail :

Les dépenses de personnel augmentent pour satisfaire les revendications des enseignants, fait-elle savoir, expliquant que les salaires ont atteint les 900 millions de gourdes, dont 721 millions sont affectés au paiement des salaires des enseignants conformément au protocole d'accord entre les enseignants et le gouvernement.

Des crédits sont ouverts pour faciliter les investissements avec un accent particulier sur la formation professionnelle afin de donner plus d'opportunité aux jeunes et stimuler la croissance.

Le maintien de la pression fiscale à 13 %, et le refus de recourir au financement de la Banque centrale (BRH) afin d'éviter un déséquilibre au niveau du taux de change. Il faut dépenser ce que l'on a. Aussi, Mme Jean Marie opte pour la rigueur et discipline dans les affaires de l'État, annonçant qu'une dépense qui n'a pas été programmée dans le budget ne sera pas exécutée. "Les dépenses qui seront faites doivent porter sur la croissance économique".

Les voyages, seront réduits au strict nécessaire, et les per diem seront réévalués, une manière de réduire les dépenses et de permettre à l'État de répondre à ses obligations.

Ce budget est un budget de la continuité, les travaux d'infrastructures qui sont en cours seront poursuivis .

Le montant total du présent projet de loi de finances est de 118,7 milliards de gourdes. C'est une baisse de 10% par rapport au budget de l'exercice précédent. Quant aux recettes totales, elles sont ramenées à 50,9 milliards de gourdes. Les dépenses de fonctionnement qui représentaient l'an dernier 31,5 % des dépenses totales atteignent désormais 39,1 %. D'un autre côté, les intérêts sur la dette augmentent de 12 % avec le début des

règlements du Programme PetroCaribe.

La croissance du PIB prévue à 4,5 % en début d'exercice a été finalement ramenée à 3,6%. Le taux d'inflation de 5,6 % en début d'exercice est désormais revu à la hausse, soit 6%.

Avec le projet de la loi de finances révisée, 70 % des investissements sont consacrés au secteur économique, l'essentiel est alloué aux infrastructures, alors que le secteur politique n'en a que 7,4 %. Le secteur social et culturel est doté de 21,5 % des crédits disponibles dans le budget, soit 15 milliards de gourdes.

## **MOYEN -ORIENT**

### **RÉCONCILIATION ENTRE LE HAMAS ET LE FATAH**

Les Palestiniens ont signé mercredi à Gaza un nouvel accord de réconciliation, s'attirant la vindicte des dirigeants israéliens au moment où le processus de paix est totalement enlisé. En réaction, Israël a accusé le président palestinien Mahmoud Abbas d'avoir choisi "le Hamas, et non la paix" et a annulé une session de négociations avec les Palestiniens prévue mercredi soir. Le négociateur en chef palestinien Saëb Erakat a toutefois assuré qu'aucune réunion n'était programmée dans la soirée avec la partie israélienne. Aux termes de l'accord de réconciliation, l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), reconnue internationalement comme le seul représentant du peuple palestinien, et le mouvement islamiste Hamas, au pouvoir à Gaza, sont convenus de former un gouvernement de "consensus national" dans les prochaines semaines. Ce gouvernement, dirigé par Mahmoud Abbas et composé de personnalités indépendantes, sera constitué d'ici cinq semaines, a indiqué un communiqué commun lu par le chef du gouvernement du Hamas à Gaza, Ismaïl Haniyeh, en présence d'une délégation de l'OLP, en visite depuis mardi soir. Aussitôt, des scènes de liesse populaire ont éclaté dans toute la bande de Gaza aux cris d'"Unité, unité !". Peu après, l'aviation israélienne a effectué une frappe sur le nord de Gaza, blessant six civils palestiniens, dont un très grièvement, selon le ministère de l'Intérieur du Hamas. Dans un communiqué, l'armée israélienne a affirmé avoir mené "une opération de contre-terrorisme" dans le

nord de l'enclave, mais a reconnu qu'elle avait manqué sa cible. En début de soirée, trois roquettes ont été tirées de Gaza vers le sud d'Israël, selon un communiqué militaire. L'une d'elles a touché le terminal frontalier d'Erez. Sitôt intronisé, le nouveau gouvernement palestinien aura pour mission de préparer des élections législatives et présidentielle, qui doivent avoir lieu six mois après que le Conseil législatif palestinien (CLP, Parlement) aura voté la confiance à ce cabinet. Les dernières législatives dans les Territoires palestiniens remontent à 2006 - elles avaient été remportées par le Hamas - et la présidentielle, gagnée par Mahmoud Abbas, à 2005. Ce n'est toutefois pas la première fois que les frères ennemis du mouvement national palestinien annoncent la formation imminente d'un gouvernement de consensus. "Les gens ont déjà entendu la même chose à moult reprises, mais à chaque fois l'accord a été violé par le Fatah ou le Hamas. Il est clair que les deux côtés ne respectent pas leurs engagements", a expliqué Samir Awad, professeur de sciences politiques à l'université de Birzeit (Cisjordanie). "La réconciliation (palestinienne) et les négociations (avec Israël) relèvent de la tactique. Chaque côté a ses propres calculs et cette réconciliation n'a guère de substance sur le terrain. Elle pourrait capoter à tout instant", a renchéri un autre politologue, Hani al-Masri. Le Hamas et le Fatah, principal parti de l'OLP, ont déjà signé des accords de réconciliation au Caire (avril-mai 2011) et à Doha (février 2012) pour mettre fin à la division politique entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Mais les échéances fixées alors ont été constamment repoussées. Vainqueur des législatives en 2006, le Hamas a chassé le Fatah de la bande de Gaza par la force l'année suivante. Le Premier ministre israélien a fustigé le choix de Mahmoud Abbas et estimé que cela revenait à enterrer le processus de paix. "Abou Mazen (le surnom de Mahmoud Abbas) a choisi le Hamas, et non la paix. Quiconque choisit le Hamas ne veut pas la paix", a-t-il déploré dans un communiqué. "On ne saurait parvenir à la paix sans la réconciliation d'abord", a rétorqué le négociateur palestinien Saëb Erakat. "La réconciliation est une priorité nationale palestinienne", a-t-il insisté. Les pourparlers de paix israélo-palestiniens, relancés en juillet par le chef de la diplomatie américaine John Kerry, sont dans l'impasse. Une énième rencontre entre négociateurs israéliens et palestiniens mardi à Jérusalem, en présence du médiateur américain Martin Indyk, n'a permis aucune avancée. Israéliens et Palestiniens multiplient les gestes d'hostilité depuis qu'Israël a refusé de libérer comme prévu le 29 mars un dernier contingent de prisonniers, en réclamant une prolongation

des négociations de paix au-delà de l'échéance prévue du 29 avril. Le président Abbas se déclare disposé à prolonger les discussions, à condition qu'Israël relâche les prisonniers, gèle la colonisation et accepte de discuter de la délimitation des frontières du futur État palestinien. Le gouvernement israélien a rejeté ces demandes.

## **UKRAINE**

### **DIVERGENCES ENTRE AMÉRICAINS ET RUSSES SUR L' UKRAINE**

Le ministre russe des Affaires étrangères accuse les Etats-Unis et l'Union européenne d'avoir voulu fomenter une révolution en Ukraine. De son côté, Barack Obama a reproché à la Russie de ne pas respecter l'accord de Genève et a menacé Moscou de nouvelles sanctions. "En Ukraine, les Etats-Unis et l'Union européenne (...) ont tenté de mener une nouvelle révolution de couleur, une opération de changement de régime contraire à la Constitution". c'est ce qu'a affirmé ce jeudi le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov, cité par les agences russes. Selon lui, l'Ukraine est utilisée comme un "pion dans le jeu géopolitique" contre Moscou. De son côté, Kiev poursuit l'"opération antiterroriste" - lancée mardi et qui vise à reprendre les villes tombées dans les mains des séparatistes pro-russes à l'est du pays - et affirme ce jeudi matin avoir repris le contrôle de la mairie de Marioupol, deuxième grande ville de l'oblast de Donetsk et située près de la mer d'Azov. "La mairie est libérée et peut fonctionner normalement", a écrit Arsen Avakov, le ministre de l'Intérieur, sur sa page Facebook. Le bâtiment était occupé depuis le 13 avril. Mais ces opérations ne se font pas sans heurt puisque Kiev a aussi fait savoir ce jeudi matin qu'une de ses bases militaires de l'Est subissait un assaut des séparatistes. En visite diplomatique au Japon, le président américain Barack Obama n'a pas lui fait l'impasse sur l'affrontement qui l'oppose à Vladimir Poutine dans la crise ukrainienne. Au cours d'une conférence de presse commune avec le Premier ministre japonais Shinzo Abe, le président américain a plaidé pour un effort collectif international pour faire pression sur la Russie, admettant que les seules sanctions américaines ne suffiront pas à faire plier son homologue russe. De nouvelles sanctions sont toutefois prêtes, a annoncé Barack Obama, et elles seront appliquées si la Fédération de Russie ne remplit pas sa part de l'accord. Celui-ci prévoit notamment le désarmement des groupes illégaux et la libération des bâtiments

occupés par ces derniers. Le patron de la Maison Blanche a rappelé que Moscou pouvait encore éviter ces sanctions en changeant d'attitude dans cette crise. « Jusqu'à présent, nous ne les avons pas vus respecter ni l'esprit ni la lettre de l'accord de Genève », a-t-il expliqué à l'issue de son entretien avec Shinzo Abe. Mercredi, la Russie a agité la menace d'une intervention militaire en Ukraine si ses « intérêts légitimes » sont menacés. Pour illustrer son propos, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a osé la comparaison avec l'intervention en Géorgie où les chars russes sont entrés dans le pays. Ces déclarations ont fait suite à la volonté de Kiev de relancer son action « anti-terroriste ». La menace russe a été très mal accueillie par les autorités occidentales. Pour la diplomatie allemande, chaque jour qui passe « rend une solution de plus en plus difficile » à trouver. Barack Obama a quant à lui jugé « ridicules » les propos de Sergueï Lavrov, considérant la réponse du gouvernement de transition de Kiev comme « légitime ».

## ASIE /ÉTATS UNIS

### OBAMA EN ASIE

Le président américain a entamé le 23 avril une tournée attendue de longue date, qui doit le conduire au Japon, en Corée du Sud, en Malaisie et aux Philippines. Pour Barack Obama, il s'agit d'afficher son soutien aux alliés de Washington dans une région que la Maison-Blanche considère comme prioritaire. Il y a trois ans, la secrétaire d'Etat Hillary Clinton avait mis en avant la stratégie du "pivot vers l'Asie" : après dix ans de guerre au Moyen-Orient, la diplomatie américaine devait se recentrer sur l'Asie orientale, la région la plus importante dans le monde du XXIe siècle. A cet effet, le président Obama doit officialiser lundi un accord avec Manille offrant aux Etats-Unis un large accès aux bases philippines, qui sera, selon The New York Times, la principale annonce de la tournée. Mais sa venue est accueillie avec un "profond scepticisme" dans la région, rapporte le quotidien de Singapour The Straits Times. Les alliés des Américains s'interrogent sur l'engagement de Washington, d'autant qu'Obama a repoussé sa tournée à plusieurs reprises. "Les deux plus gros doutes concernent la volonté des Etats-Unis d'intervenir militairement en Asie en cas de besoin et la capacité politique du président américain de faire ratifier de potentiels accords de libre-échange", précise le journal. De fait, les



tensions n'ont cessé de monter entre la Chine et plusieurs pays de la région, notamment autour des îles en mer de Chine méridionale. Ces interrogations sont encore renforcées par la situation en Ukraine, indique le quotidien. La crise ukrainienne "remet en cause l'idée que l'Europe et le Moyen-Orient sont désormais suffisamment stables pour que Washington porte son regard ailleurs". En outre, elle suscite "des interrogations sur la puissance militaire américaine, en particulier dans les pays que les actions provocatrices de la Chine inquiètent." En annonçant des réductions dans le budget du Pentagone au début de l'année, les Etats-Unis "n'ont fait qu'accroître l'inquiétude", poursuit The Straits Times. Pour autant, Washington doit éviter de trop montrer les muscles et trouver "le bon équilibre". Le journal résume bien le dilemme auquel fait face le président américain : "Obama voudrait convaincre ses alliés qu'ils peuvent compter sur le soutien des Etats-Unis, sans paraître trop menaçant pour la Chine".

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

## **MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX**

### **ASIE**

Les Bourses asiatiques ont du mal à trouver une direction, après une chute inattendue des ventes de logements neufs aux Etats-Unis et la confirmation de la faiblesse de l'activité manufacturière en Chine. A Tokyo, l'indice Nikkei cède 0,89% à l'approche de la clôture, tandis que Hong Kong est stable en séance (+0,05%), le Shanghai composite recule de 0,4%, Taiwan lâche 0,2% et Séoul recule de 0,3%, malgré l'annonce d'une hausse plus forte que prévue du PIB sud-coréen au 1er trimestre (+0,9% contre +0,8% attendu). De son côté, Sydney avance de 0,1%, tandis que Singapour progresse de 0,5% et que la Bourse de Bombay est fermée ce jeudi en raison des élections législatives en Inde. En Asie, les investisseurs digèrent toujours l'indice Flash PMI d'activité manufacturière en Chine. Publié hier par le cabinet Markit et la banque HSBC, l'indice s'est établi à 48,3 après 48 en mars, mais est resté sous la barre des 50, qui sépare l'expansion de la contraction, pour le 4ème mois consécutif. Les marchés suivent aussi de près la visite de Barack Obama en Asie, qui se déroule sur fond de tensions géopolitiques entre la Chine et plusieurs de ses voisins.

## ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sans tendance ce jeudi soir, après une nouvelle avalanche de publications d'entreprises américaines, et les craintes persistantes autour de la situation en Ukraine... Apple s'est tout de même affiché en vive progression après avoir dévoilé des résultats trimestriels solides, alors que Facebook a fini sa course en légère baisse malgré des comptes également robustes. Dans l'actualité économique, les commandes américaines de biens durables ont augmenté plus fortement que prévu, mais les inscriptions au chômage ont déçu... Le DJIA a clôturé stable à 16.501 pts, le Nasdaq a gagné 0,52% à 4.148 pts, et le S&P500 a avancé de 0,17% à 1.878 pts. D'après le rapport gouvernemental du jour aux Etats-Unis, les commandes nouvelles en biens durables pour le mois de mars 2014 ont augmenté plus fortement que prévu, en hausse de 2,6% en comparaison du mois antérieur, contre +2% de consensus et +2,1% en février. Hors transport, les commandes ont grimpé de 2% en mars, contre +0,9% de consensus et +0,1% en février. Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, ont augmenté de 24.000 sur la semaine antérieure à 329.000. Un chiffre moins bon qu'attendu puisque le consensus Bloomberg tablait sur 313.000 nouvelles demandes. La moyenne à quatre semaines atteint 316.750 pour la période terminant le 19 avril. Un chiffre en hausse de 4.750 par rapport à la semaine précédente. L'indice d'activité manufacturière régionale de la Fed de Kansas City pour le mois d'avril 2014 s'est établi à +7 points, contre +8 de consensus et +10 un mois avant. Il signale donc un ralentissement léger de l'expansion de l'industrie manufacturière dans la région.

## EUROPE

Les principales Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé et en dessous de leurs plus hauts du jour jeudi, de nouvelles signes de tension en Ukraine ayant pesé sur la tendance et occulté en partie les bons résultats de plusieurs valeurs vedettes. Emblématique de cette tendance, l'indice Dax allemand, après avoir gagné jusqu'à 1% en matinée a terminé en hausse symbolique de 0,05%, le marché étant même passé dans le rouge après l'annonce par le ministre russe de la Défense de manoeuvres militaires près

de la frontière ukrainienne. À Paris, le CAC 40 a quant à lui fini sur un gain de 0,64% à 4.479,54 points après avoir inscrit un plus haut de l'année à 4.499,32. Le Footsie britannique a pris 0,42% tandis que l'indice EuroStoxx 50 avançait de 0,44% et le FTSEurofirst 300 de 0,21%. La Bourse de Vienne, elle, a abandonné 0,19% et le marché suisse 0,4%. Les entreprises allemandes et autrichiennes figurent parmi les plus exposées aux risques liés à l'Ukraine et à la Russie. "L'Ukraine est un bâton de dynamite allumé", estime Todd Schoenberger, associé de LandColt Capital à New York. "Toutes ces préoccupations géopolitiques nourrissent l'instabilité et la hausse des prix des matières premières, deux choses que Wall Street déteste."

## CHANGE

L'euro montait un peu face au dollar jeudi, dans un marché sans grand élan, tiraillé entre de bons indicateurs en Allemagne qui ont alimenté un regain d'optimisme sur la reprise économique en zone euro, et des inquiétudes persistantes sur la situation en Ukraine. Vers 16H00 GMT, la monnaie européenne valait 1,3833 dollar, contre 1,3816 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro restait presque stable face à la monnaie nippone, à 141,57 yens contre 141,61 yens mercredi. Le dollar repartait en légère baisse face à la devise japonaise, à 102,35 yens contre 102,50 yens mercredi soir. Vers 16H00 GMT, la livre britannique restait quasi stable face à l'euro, à 82,33 pence pour un euro, et repartait en légère hausse face au billet vert, à 1,6800 dollar pour une livre. La devise suisse montait un peu face à l'euro, à 1,2195 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8816 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2504 yuans pour un dollar, son niveau le plus faible depuis mi-décembre 2012, contre 6,2380 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.291,50 dollars au fixing du soir - après être tombée vers 12H20 GMT à 1.268,67 dollars, son niveau le plus faible depuis mi-février - contre 1.285,25 dollars mercredi.

## MATIÈRES PREMIÈRES

Le pétrole a terminé la séance en hausse à New York jeudi, porté par la crainte d'une escalade des tensions en Ukraine qui éclipsait la montée des stocks de brut aux Etats-Unis à un niveau record. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juin a gagné 50 cents, à 101,94 dollars, sur le New York Mercantile Exchange

(Nymex). Le marché réagit surtout à la situation en Ukraine, où les violences augmentent peu à peu, et les investisseurs s'inquiètent de possibles perturbations des exportations (russes) de produits énergétiques, a relevé l'analyste indépendant Andy Lipow.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

# MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

## LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS EN CAS DE PROCÉDURE COLLECTIVE

Quand une procédure collective est ouverte à l'encontre d'une personne morale, le tribunal peut décider de mettre à la charge des dirigeants une partie des dettes sociales, si ceux-ci ont commis une faute de gestion.

### **La responsabilité civile : l'action pour insuffisance d'actif**

Lorsque la procédure fait apparaître une insuffisance d'actif, le tribunal peut, en cas de faute de gestion y ayant contribué, décider que le passif de la personne morale sera supporté, en intégralité ou non, solidairement ou non, par les dirigeants de droit ou de fait, qu'ils soient ou non rémunérés. Plus précisément, est considéré comme une faute de gestion : le fait d'avoir disposé des biens de l'association ou de l'entreprise comme de ses biens propres ; le fait d'avoir fait des actes de commerces sous couvert de la personne morale masquant ses agissements ; le fait d'avoir fait des biens ou du crédit de la personne morale un usage contraire à l'intérêt de celle-ci à des fins personnelles ou pour favoriser une autre personne morale ou entreprise dans laquelle il était intéressé directement ou indirectement ; le fait d'avoir poursuivi abusivement, dans un intérêt personnel, une exploitation déficitaire qui ne pouvait que conduire à la cessation des paiements de la personne morale ; le fait d'avoir détourné ou dissimulé tout ou partie de l'actif ou frauduleusement augmenté le passif de l'association ou de l'entreprise.

## **Le prononcé de la faillite personnelle**

Le prononcé de la faillite personnelle par le juge entraîne obligatoirement l'interdiction de gérer, d'administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale ou toute personne morale ayant une activité économique, pendant au moins cinq ans. La faillite personnelle peut être prononcée à l'égard des dirigeants qui ont commis l'une des fautes visées plus haut ainsi que : le fait d'avoir exercé une activité commerciale, artisanale ou agricole ou bien une fonction de direction ou d'administration d'une personne morale contrairement à une interdiction prévue par la loi ; le fait d'avoir, dans l'intention de retarder ou d'éviter l'ouverture de la procédure, fait des achats en vue d'une revente au-dessous du cours ou employé des moyens ruineux pour se procurer des fonds ; le fait d'avoir souscrit, pour le compte d'autrui, sans contrepartie, des engagements jugés trop importants au moment de leur conclusion, eu égard à la situation de la personne morale ; le fait d'avoir fait disparaître des documents comptables, ne pas avoir tenu de comptabilité lorsque les textes applicables en font obligation ou, avoir tenu une comptabilité fictive, manifestement incomplète ou irrégulière au regard des dispositions applicables ; le fait de n'avoir pas acquitté les dettes de l'association, mises à sa charge ; certains faits en lien avec l'état de cessation des paiements : avoir trop tardé à déclarer l'état de cessation de paiements, contribuant ainsi à augmenter considérablement le passif de l'association ; avoir fait obstacle à son bon déroulement, en s'abstenant volontairement de coopérer avec les organes de la procédure ; avoir payé ou fait payer, après cessation des paiements et en connaissance de cause de celle-ci, un créancier au préjudice des autres créanciers.

## **La responsabilité pénale : la banqueroute**

La banqueroute est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75000€ d'amende. Le juge pénal pourra aussi décider de condamner, à titre complémentaire, le dirigeant à la faillite personnelle. Toutefois, si le dirigeant a déjà été condamné par le Tribunal de Grande Instance ou le Tribunal de commerce, à l'occasion des mêmes faits, il ne pourra l'être une seconde fois au niveau pénal. Les faits constitutifs du délit de banqueroute sont les suivants : le fait d'avoir, dans l'intention de retarder ou d'éviter l'ouverture de la procédure, fait des achats en vue d'une revente au-dessous du cours ou employé

des moyens ruineux pour se procurer des fonds ; le fait d'avoir détourné ou dissimulé tout ou partie de l'actif ou frauduleusement augmenté le passif de l'association ou de l'entreprise ; le fait d'avoir fait disparaître des documents comptables, ne pas avoir tenu de comptabilité lorsque les textes applicables en font obligation ou, avoir tenu une comptabilité fictive, manifestement incomplète ou irrégulière au regard des dispositions applicables.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**

# **T**ABLEAU DE BORD

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

### **INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS**

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2012, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

### **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION**

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

### **INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX**

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

### **POPULATION**

POPULATION 2011: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )  
IMPORTATIONS 2012: **2686**  
RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )  
INVESTISSEMENT 2012 : **1419**  
EXPORTATIONS 2012 : **808**  
DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en février 2014:68 810 ( +0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 ( - 3,9 % sur trois mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

## AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

## **AVRIL 01**

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

## **AVRIL 05**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

## **AVRIL 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

## **AVRIL 12**

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

## **AVRIL 15**

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la



contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

## **AVRIL 20**

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

## **AVRIL 25**

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

## **AVRIL 30**

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n°1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

**LA NATION À VOTRE SERVICE**